

Séance plénière du **6 Juin 2024**,

L'an deux mille vingt-quatre, le six du mois de juin à **dix-neuf heures**,

Le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes CŒUR DE LOIRE, dûment convoqué le 31 mai 2024 par M. le Président, s'est assemblé à la Salle polyvalente de Neuvy sur Loire, sous la Présidence de **M. Sylvain COINTAT**.

**Présents titulaires** : M. Sylvain COINTAT - M. Patrick BONDEUX - Mme Marie-France LURIER – Mme Pauline PABIOT - M. Yves RAVET - M. Pascal KNOPP - M. Gilbert LIENHARD - M. Michel VENEAU - M. Pascal FASSIER - M. Philippe BOURGEOIS - Mme Véronique ITTAH - Mme Geneviève PARIS - M. François DENIZOT - M. Alexandre BLANDIN - M. Yannis BONNET – M. Alexandre BOUCHER-BAUDARD - M. Hicham BOUJLILAT - Mme Béatrice BOULOGNE - - M. Alain DEDISSE - Mme Stéphanie OUVRY – M. Patrick PONSONNAILLE - Mme Pascale QUILLIER - Mme Sylvie REBOULLEAU - Mme Carole TABBAGH GRUAU - M. Michel BARRIERE - Mme Sonia MILLANT - M. Denis HOUCHOT – M. Jean-Claude GILLONNIER - M. Bernard GILOT - Mme Françoise PILLARD - Mme Corinne SERRE – M. Bertrand FLANDIN – Mme Françoise CROTTET-FIGEAT – M. Benjamin MASI - Mme Nathalie LIEBARD - M. Jean-Jacques BERTIN - Mme Nadège COQUILLAT – M. Robert CHOLLET - Mme Stéphanie CHAPUIS - Mme Jocelyne VERNAUX

**Membres absents excusés** : M. André BUISSON - Mme Corinne COLONEL - Mme Mauricette JOSEPH – M. Thierry BEAUVAIS - M. Frédéric AUCOUTURIER - M. Jean-Marc BAUCINO

**Membres titulaires remplacés par leurs suppléants** :

Mme Sandra TIXIER MAUDRY remplacée par M. Raymond LE VAN

**Membres ayant donné pouvoir** : Mme Danielle ROY à Mme Marie-France LURIER  
Mme Martine LEROY à Mme Béatrice BOULOGNE  
M. Jacky SCHOLLER à Mme Jocelyne VERNAUX  
M. Daniel GILLONNIER à M. Gilbert LIENHARD  
M. Patrick RAPEAU à M. Yves RAVET  
M. Michel RENAUD à Mme Stéphanie OUVRY  
Mme Martine BOREL à M. Hicham BOUJLILAT  
Mme Annie MILLIARD à M. Patrick PONSONNAILLE

formant la majorité des membres en exercice au nombre de 55.

Conformément à l'article L 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, il a été procédé à la nomination d'un Secrétaire pris dans le sein du Conseil : **M. Philippe BOURGEOIS** ayant obtenu la majorité des suffrages a été désigné pour remplir ces fonctions.

**Contrat de reprise des verres**

Dans le cadre de sa compétence déchets, la Communauté de Communes Cœur de Loire assure la collecte du verre sur l'ensemble de son territoire.

Une convention de reprise de ces derniers a été conclue avec VERALLIA dans le cadre du contrat barème F. Ce dernier arrive à échéance. Il est nécessaire de signer le contrat barème G qui couvrira les années 2024 à 2029.

Le Conseil Communautaire, sur proposition du Président, après avis favorable du Bureau Communautaire et après en avoir délibéré :

- **APPROUVE** les termes de l'avenant,
- **AUTORISE** le Président à signer l'avenant et tous les documents afférents.

Nombre de conseillers : 55  
Présents : 41  
Pouvoirs : 8  
Votants : 49  
Pour : 49  
Abstention : 0  
Contre : 0

UNANIMITÉ

Pour extrait conforme  
Sylvain COINTAT, Président



M. Philippe BOURGEOIS, secrétaire de séance



Envoyé en préfecture le 13/06/2024

Reçu en préfecture le 13/06/2024

Publié le 14/06/2024

ID : 058-200067916-20240606-2024\_06\_06\_06-DE

S<sup>2</sup>LO